



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

By e-mail to: Par courriel au :

Shiroma.Ratnayake@forces.gc.ca

Directeur – Contrats des services
(DC Svc) 3-2-8

À l'attention de : Shiroma Ratnayake

Proposal To : National Defence Canada

We hereby offer to sell Her Majesty the Queen in right Of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the Goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Title/Titre Services de calibrage, d'entretien et de réparation	Solicitation No – N° de l'invitation W6369-17-A005
Date of Solicitation – Date de l'invitation 02 janvier 2018	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Shiroma Ratnayake Par courriel à l'adresse suivante : Shiroma.Ratnayake@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-8489	FAX No – N° de fax
Destination Voir dans les présentes	

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à :

À 14 h, heure normale de l'Est (HNE)

On - le : **14 février 2018**

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered – Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	
Title/Titre _____	
Signature _____	
Date _____	
Date _____	



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 PRÉSENTATION	4
1.2 SOMMAIRE.....	5
1.3 COMPTES RENDUS	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	6
2.1 DIRECTIVES, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
2.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	7
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	9
2.5 LOIS APPLICABLES.....	9
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	10
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	10
3.2 SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE	10
3.3 SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE	10
3.7 SECTION IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX	12
PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES FACTURES	13
PARTIE 4 – PROCÉDURES D’ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	14
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4	15
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
5.1. ATTESTATIONS À JOINDRE À LA SOUMISSION	17
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L’ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	17
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 5 – PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L’ÉQUITÉ EN MATIÈRE D’EMPLOI – ATTESTATION	19
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES	21
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	21
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	22
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	23
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	24
7.4 DURÉE DU CONTRAT	24
7.5 AUTORITÉS	25
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE CONTRATS CONCLUS AVEC D’ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	26
7.7 PAIEMENT	27
7.8 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	29
7.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	29
7.10 LOIS APPLICABLES.....	29
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	30



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.12	CONTRAT DE DÉFENSE	30
7.13	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN)	30
7.14	EXIGENCES RELATIVES AUX ASSURANCES	30
7.15	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	30
7.16	DOCUMENTS DE SORTIE	31
7.17	PLAN QUALITÉ	31
7.18	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE) : ENTREPRENEUR ÉTABLI À L'ÉTRANGER.....	32
7.19	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE) : ENTREPRENEUR ÉTABLI AU CANADA.....	34
	ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX	37
	APPENDICE 1 – LISTE DES PRIX.....	42
	APPENDICE 2.....	54
	APPENDICE 3.....	55
	ANNEXE B –BASE DE PAIEMENT.....	57
	ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)	59
	ANNEXE D – FORMULAIRE D'AUTORISATION DES TÂCHES.....	63
	ANNEXE E – CERTIFICAT DE LIBÉRATION, D'INSPECTION ET DE RÉCEPTION (CF 1280)	64



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Présentation

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes. Elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin.

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : présente les instructions, les clauses et les conditions applicables à la demande de soumissions.

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires des instructions sur la façon de préparer leur soumission.

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon dont se déroulera l'évaluation, et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection.

Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir.

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre.

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contiennent les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les pièces jointes comprennent : la pièce jointe 1 de la partie 3, Barème de prix, la pièce jointe 2 de la partie 3, Paiement électronique des factures, la pièce jointe 1 de la partie 4 et la pièce jointe 1 de la partie 5, Procédures d'évaluation – Critères techniques obligatoires.

Les annexes comprennent : l'annexe A, Énoncé des travaux, l'annexe B, Base de paiement, l'annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, l'annexe D, Formulaire MDN 626, Autorisation de tâches, et l'annexe E, Formulaire FC1280 du MDN, Certificat de libération, d'inspection et de réception.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Le Canada désire établir un contrat pour le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC) du Ministère de la Défense nationale (MDN) pour les services suivants :
1. Étalonnage annuel de divers équipements d'essai médicaux et dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical.
 2. Réparation de dispositifs employés par les techniciens en médecine préventive de différents détachements à travers le Canada.
 3. Travaux supplémentaires comprenant l'étalonnage et la réparation d'autre équipement non spécifié par ailleurs, mais se limitant à de l'équipement d'essai de techniciens en médecine préventive ou de l'équipement de technologues en génie biomédical.
- 1.2.3 Le Canada désire établir un contrat basé sur les tâches comme défini à l'annexe A, Énoncé les travaux, pour la prestation de services sur demande, pour le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2019, avec une option de prolongation pour trois (3) périodes d'une durée d'un (1) an chacune (le cas échéant).
- 1.2.4 Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la partie 7 – Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur les enquêtes de sécurité réalisées sur le personnel et les entreprises, ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 1.2.5 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Les comptes rendus peuvent être fournis par écrit, par téléphone ou en personne.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Directives, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) [CCUA] (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous.

- (i) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est supprimée dans sa totalité.
- (ii) L'alinéa 2d) de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé et remplacé par ce qui suit :
 - (a) Faire parvenir sa soumission uniquement au ministère la Défense nationale comme indiqué à la page 1 de la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions.
- (iii) Le paragraphe 5.4 du [document 2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours
- (iv) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- (v) La section 07, Soumissions retardées, est supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :

07 Soumissions retardées

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que l'autorité contractante a reçu la soumission en entier. Les soumissions reçues en retard en raison d'une erreur d'acheminement ou d'un autre problème lié à la livraison électronique ne seront pas acceptées.
- (vi) La section 08, Transmission par télécopieur, est supprimée en entier.
- (vii) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* D5401T (2007-11-30), Plan qualité – demande



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

2.2 Soumissions électroniques

Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels d'une taille de plus de cinq (5) mégaoctets ou comprenant d'autres éléments comme des fichiers, des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou au représentant de l'autorité contractante. Les propositions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. Le MDN accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que sa soumission a été reçue en entier. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si le MDN accuse réception de chaque document. Étant donné le risque que le courriel soit refusé ou que d'autres problèmes techniques surviennent, les soumissionnaires doivent prévoir un délai suffisant avant la date et l'heure de clôture pour présenter leur soumission et pour que le MDN en accuse réception. Les documents reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

2.3 Anciens fonctionnaires

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une utilisation équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, s'il y a lieu, les renseignements exigés n'ont pas été fournis au moment de l'achèvement de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai qui lui est accordé pour fournir ces renseignements. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et de satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

2.3.1 Définitions

Aux fins de la présente clause :

- (i) « ancien fonctionnaire » désigne tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C. (1985), ch. F11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
 - (a) une personne;
 - (b) une personne morale;
 - (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
 - (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- (ii) « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire et à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période d'application du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de départ, calculée de la même façon.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- (iii) « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R. 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

2.3.2 Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions précédentes, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante à l'égard de tout fonctionnaire touchant une pension :

- (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii) la date de la cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, soit affiché sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive, conformément à l'[Avis sur la Politique des contrats : 2012-02](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des contrats](#).

2.3.3 Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire aux termes 1#de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (iii) la date de cessation d'emploi;
- (iv) le montant du paiement forfaitaire;
- (v) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (vi) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- (vii) le nombre et le montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire se limite à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – En période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec précision. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent substituer à ces lois les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique – une (1) copie électronique transmise par courriel.

Section II : Soumission financière : une (1) copie électronique envoyée par courriel.

Section III : Attestations – une (1) copie électronique transmise par courriel.

Section IV : Attestations – une (1) copie électronique transmise par courriel.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

3.2 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Ils devraient également démontrer leur capacité et décrire de façon complète, concise et claire l'approche qu'ils adopteront pour réaliser les travaux.

La soumission technique doit traiter de façon claire et suffisamment approfondie les points visés par les critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La partie 4, Procédures d'évaluation, et la pièce jointe 1 de la Partie 4 comprennent d'autres instructions dont les soumissionnaires devraient tenir compte au moment de préparer leur soumission technique.

3.3 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et en conformité avec le Barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 de la partie 3. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Les soumissionnaires doivent envoyer leur soumission financière, droits de douane canadiens et taxes d'accises non compris, le cas échéant, TPS ou TVH exclue.

Au moment de préparer leur soumission financière, les soumissionnaires devraient examiner la clause 4.1.2, Évaluation financière, figurant à la Partie 4 de la demande de soumissions, et l'article 7.7, Paiement, figurant à la Partie 7 de la demande de soumissions.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

3.4 Paiement électronique des factures – Soumission

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électroniques, remplissez PIÈCE JOINTE 2 de la partie 3, Instruments de paiement électronique, pour indiquer lesquels sont acceptés. Si la PIÈCE JOINTE 2 de la partie 3, Instruments de paiement électronique, n'a pas été remplie, on considérera que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.5 Fluctuation du taux de change

La demande de soumissions ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection relative à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.6 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires demandés à la Partie 5.

3.7 Section IV : Renseignements supplémentaires

Dans la section IV de leur soumission, les soumissionnaires doivent fournir :

- (i) Une copie de la page 1 complétée, signée et datée de la présente demande de soumissions;
- (ii) Le nom de la personne-ressource (ainsi que son titre, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse de courriel) autorisée par le soumissionnaire à entrer en communications avec le Canada relativement à la soumission et à tout contrat subséquent pouvant découler de la soumission;
- (iii) Concernant l'article 2.3, Ancien fonctionnaire, de la partie 2 de la demande de soumissions, la réponse requise à chacune des questions; et si la réponse est oui, l'information requise;
- (iv) Concernant l'article 2.5, Lois applicables, de la partie 2 de la demande de soumissions : le nom de la province ou du territoire, s'il diffère de celui indiqué;
- (v) Toute autre information présentée dans la soumission qui n'est pas déjà détaillée.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX

Tous les montants doivent être en dollars canadiens et exclure les taxes applicables, les frais d’expédition, les droits de douane et taxes d’accise du Canada, le cas échéant.

1. Frais liés aux services d’étalonnage (annuels) :

Le soumissionnaire doit soumettre des prix tout compris pour ses services d’étalonnage de divers équipements d’essai médicaux et dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical, dont la liste est fournie à l’appendice 1 – Liste de prix de l’annexe A, et les inclure dans sa soumission financière.

2. Frais de réparation (comme et lorsque demandé) :

Le soumissionnaire doit soumettre un taux horaire ferme tout compris dans le tableau ci-dessous pour la réparation d’équipement d’essai médical et de dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical dont la liste est fournie à l’appendice 1, ainsi que pour la réparation de dispositifs employés par les techniciens en médecine préventive, dont la liste est fournie à l’appendice 3.

2.1 Frais de réparation (comme et lorsque demandé) :

Période	Taux horaire ferme tout compris (appendice 1) (\$) (A)	Nombre d’heures estimé (B)	Coût estimé (\$) (C = A x B)
Période initiale du contrat : Attribution du contrat le 31 mars 2019.	\$	10	\$
Année d’option 1 prenant fin le 31 mars 2020	\$	10	\$
Année d’option 2 prenant fin le 31 mars 2021	\$	10	\$
Année d’option 3 prenant fin le 31 mars 2022	\$	10	\$
Frais de réparation totaux (période initiale du contrat + période d’option 1 + période d’option 2 + période d’option 3)		40	\$

Le niveau d’effort prévu sous la colonne « Nombre d’heures estimé » n’est qu’une approximation des besoins avancés de bonne foi et ne sert qu’aux fins d’évaluation des soumissions financières. Il ne constitue pas un engagement de la part du Canada.

3. Frais de déplacement et de subsistance :

Les frais de déplacement et de subsistance sont en sus et doivent concorder avec la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/travel-voyage/index-fra.php>) en vigueur, sans indemnités pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire.

PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION = Frais d’étalonnage totaux (pour la période initiale et toutes les années d’option) + Frais de réparation totaux (pour la période initiale et toutes les années d’option) = _____ \$ (TPS ou TVH en sus)

Le prix total de la soumission ne sera utilisé qu’aux fins d’évaluation.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES FACTURES

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA;
- () Carte d'achat MasterCard;
- () Dépôt direct (national et international);
- () Échange de données informatisées;
- () Virement télégraphique (international seulement);
- () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères d'évaluation technique obligatoires figurent à la pièce jointe 1 de la partie 4.

4.1.2 Évaluation financière

Pour l'évaluation des soumissions et la sélection des entrepreneurs seulement, le prix évalué d'une soumission sera déterminé d'après le barème de prix décrit en détail dans la pièce jointe 1 de la partie 3.

Tout niveau de service estimatif précisé dans le barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 de la partie 3 est fourni aux seules fins de détermination du prix évalué de la soumission. Il ne s'agit que d'une approximation des exigences, donnée à titre indicatif, et ne constitue pas une garantie contractuelle.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Pour être jugée recevable, une soumission doit répondre à toutes les exigences de la demande de soumissions et à tous les critères d'évaluation technique obligatoires. La soumission recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Dans le cas où deux (2) soumissions recevables ou plus ont le même prix évalué le plus bas, la proposition qui compte le nombre le plus élevé d'années d'expérience quant au critère technique obligatoire O2 sera recommandée pour attribution d'un contrat.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

Critères techniques obligatoires

1. La soumission doit satisfaire aux critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir les documents nécessaires afin de démontrer clairement qu'il satisfait à cette exigence.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
Pour démontrer son expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins les renseignements indiqués ci-dessous pour chaque critère obligatoire, soit O1, O2, et O4 :	
a)	Le nom de l'entreprise ou de l'organisme client;
b)	La durée des services (date de début et date de fin) dans un format comprenant le mois et l'année, p. ex. de mai 2010 à mai 2011;
c)	Une brève description des services fournis à l'entreprise et/ou à l'organisme client;
d)	Le nom et les coordonnées de la personne dans l'entreprise et/ou l'organisme client qui peut confirmer les renseignements donnés par l'entrepreneur.

Numéro	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	RESPECT É	NON RESPECTÉ	RENOI À LA PROPOSITION
LE SOUMISSIONNAIRE				
CTO 1	Le soumissionnaire doit fournir des preuves de son expérience et de ses réalisations antérieures en citant comme références deux (2) projets ou contrats qu'il a exécutés de façon satisfaisante sur une période d'au moins un (1) an chacun au cours des 10 années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner et portant sur la <u>réparation</u> d'équipement d'essai biomédical.			
CTO 2	Le soumissionnaire doit fournir des preuves de son expérience et de ses réalisations antérieures en citant comme références deux (2) projets ou contrats qu'il a exécutés de façon satisfaisante sur une période d'au moins un (1) an chacun au cours des 10 années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner et portant sur l' <u>étalonnage</u>			



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Numéro	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	RESPECT É	NON RESPECTÉ	RENOI À LA PROPOSITION
	d'équipement d'essai biomédical.			
CTO 3	Le soumissionnaire doit faire la preuve de sa certification à la norme ISO 9001:2008 ou fournir des précisions concernant son système de gestion de la qualité en fournissant un plan qualité comparable et acceptable.			
CTO 4	L'entrepreneur doit fournir des preuves de son expérience et de ses réalisations antérieures en citant comme références deux (2) projets ou contrats qu'il a exécutés de façon satisfaisante sur une période d'au moins un (1) an chacun au cours des 10 années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner et portant sur la réparation d'équipement d'essai employé en médecine préventive.			



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et les renseignements supplémentaires nécessaires.

Les attestations que les soumissionnaires fournissent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment. À moins d'indication contraire, le gouvernement du Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est déterminé que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, de fausses déclarations concernant les attestations, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si ce dernier ne répond pas et ne collabore pas à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations à joindre à la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission :

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents exigés, le cas échéant, afin que sa proposition ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous doivent être présentés en même temps que la soumission, mais peuvent aussi l'être par la suite. Si l'une des attestations exigées ou les renseignements supplémentaires requis ne sont pas fournis conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir l'attestation ou les renseignements en question. Si le soumissionnaire ne fournit pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai établi, sa soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents exigés, le cas échéant, afin que sa proposition ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi) qui figure au bas de la page du site Web du [Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\)](#)



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.229006812.1158694905.1413548969#afed.

Le gouvernement du Canada aura le droit de déclarer une soumission irrecevable si le soumissionnaire ou, le cas échéant, tout membre d'une coentreprise figure sur la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 **Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat**

5.2.3.1 **Statut et disponibilité du personnel**

Clause [A3005T](#) du Guide des CUA (2010-08-16) Statut et disponibilité du personnel

5.2.3.2 **Études et expérience**

Clause [A3010T](#) du Guide des CUA (2010-08-16) Études et expérience



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 5 – PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, le soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme des contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consultez le site Web Emploi et Développement social Canada – Programme du travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi.html>).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ)
(Si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.)

Remplir les parties A et B.

A. Cochez l'une des déclarations suivantes seulement :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi.html>) en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-5.401/>).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein ou permanents à temps partiel au Canada.
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.
- A5.1 Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (<https://catalogue.servicecanada.gc.ca/content/EForms/fr/Accueil.html>) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2 Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168)



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

(<https://catalogue.servicecanada.gc.ca/content/EForms/fr/Accueil.html>) aux responsables du Programme du travail d'EDSC. Comme il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat, remplissez le formulaire intitulé Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le aux responsables du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

A. Cochez l'une des déclarations suivantes seulement :

B1. Le soumissionnaire ne fait pas partie d'une coentreprise.

OU

B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de celle-ci doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » dûment remplie (voir la section sur les coentreprises des instructions uniformisées).



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de vérification d'organisation désignée, comme indiqué à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité au niveau tel qu'indiqué dans la partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés, ou à des lieux de travail dont l'accès est réglementé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de TPSGC (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux qui figure à l'annexe A.

7.1.1 Autorisation des tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés « à la demande et en fonction des besoins » au moyen du formulaire MDN 626, Autorisation des tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation des tâches doivent être exécutés conformément à la portée du contrat.

7.1.2 Processus d'autorisation des tâches :

Le responsable technique fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du formulaire MDN 626, Autorisation des tâches, à l'annexe D.

L'autorisation des tâches (AT) contiendra les détails des activités à réaliser, une description des produits livrables et un horaire indiquant les dates d'achèvement des principales activités et les dates de présentation des produits livrables. Elle comprendra aussi les bases et les méthodes de paiement applicables prévues au contrat.

Dans un délai de cinq (5) jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au responsable des achats le coût total estimatif proposé pour l'exécution de la tâche et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.

L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le responsable technique. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception de l'AT le sera à ses propres risques.

7.1.3 Limite d'autorisation des tâches

Le responsable technique peut approuver des AT individuelles d'une valeur maximale de 25 000 \$ (taxes applicables comprises), ce qui comprend toutes les modifications.

Toute AT qui dépasse cette limite doit être approuvée par l'autorité contractante avant d'être délivrée.

7.1.3.1 Obligation du Canada – Portion des travaux réalisée au moyen d'autorisations des tâches

L'obligation du Canada à l'égard de la partie des travaux qui est réalisée au moyen d'AT est limitée au montant total des tâches effectivement réalisées par l'entrepreneur.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.1.3.2_Exigences en matière de rapports – Explications

Pour chaque contrat comportant un processus d'AT, on doit tenir à jour un relevé détaillé de toutes ces autorisations. Ce rapport doit comprendre, au minimum, les éléments décrits ci-dessous :

Pour chaque autorisation des tâches :

- (i) le numéro de l'autorisation de tâche ou le numéro de la modification à l'autorisation des tâches;
- (ii) le titre ou une courte description de chaque autorisation des tâches;
- (iii) le coût total estimatif indiqué dans l'AT valide de chaque tâche, taxes applicables en sus;
- (iv) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour chaque AT;
- (v) la date de début et de fin de chaque tâche autorisée;
- (vi) l'état d'avancement de chaque tâche autorisée, le cas échéant.

Pour toutes les tâches autorisées :

- (i) le montant (taxes applicables en sus), précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT approuvées;
- (ii) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT approuvées.

7.1.3.3 Autorisation des tâches – ministère de la Défense nationale

Le responsable technique administrera le processus d'AT. Ce processus comprend la surveillance et le contrôle des dépenses effectuées dans le cadre du contrat comportant des AT ainsi que la présentation de rapports à cet égard à l'autorité contractante.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions mentionnées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

7.2.1 Conditions générales

La clause [2035](#) du *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (2016-04-04), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) Modification de la définition de ministre :
- b) Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

4012 (2012-07-16) Besoins plus complexes de biens

7.3 Exigences relatives à la sécurité

7.3.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (*LVERS et clauses connexes fournies par le Programme de sécurité industrielle*) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une **attestation de vérification d'organisation désignée** (VOD) valide, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent **TOUS** détenir une **COTE DE FIABILITÉ** valide, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - a. Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et guide de sécurité (s'il y a lieu) joints à l'annexe C;
 - b. *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

7.3.1.1 L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#) que l'entrepreneur et les personnes proposées détiennent une attestation de sécurité valide au niveau requis.

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2019, inclusivement.

7.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat d'au plus trois (3) périodes d'un (1) an, aux mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, pendant la période prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables énoncées dans la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante, et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.4.3 Résiliation avec avis de trente (30) jours

Le Canada se réserve le droit de résilier le contrat en tout ou en partie à n'importe quel moment en donnant à l'entrepreneur un préavis écrit de trente (30) jours civils.

À la suite de cette résiliation, le Canada paiera uniquement les coûts engagés pour les services rendus et acceptés par le Canada avant la date de la résiliation. Malgré toute autre disposition du contrat, aucun autre coût résultant de la résiliation ne sera payé à l'entrepreneur.

7.5 Responsables

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante dans le cadre du contrat est :

Nom : Shiroma Ratnayake
Titre : Agente de négociation des contrats
Organisation : Direction – Contrats des services (DC Svc) 3-2-8
Adresse : Ministère de la Défense nationale
101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : 819-939-8489
Courriel : Shiroma.Ratnayake@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et d'autoriser par écrit toute modification apportée au contrat. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

(Les personnes-ressources seront précisées dans le contrat subséquent.)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés aux termes du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Des changements à la portée des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat effectuée par l'autorité contractante.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.5.3 Responsable de l’approvisionnement

L’autorité contractante dans le cadre du contrat est :

(Les personnes-ressources seront précisées dans le contrat subséquent.)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____

Le responsable des achats représente le ministère ou l’organisme pour lequel les travaux sont exécutés aux termes du contrat. Il est responsable de la mise en œuvre d’outils et de procédures exigés pour l’administration du contrat. L’entrepreneur peut discuter de questions administratives indiquées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l’énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d’une modification au contrat apportée par l’autorité contractante.

7.5.4 Responsable de l’assurance de la qualité

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
À l’attention de : DAQ 4-3
Téléphone : 819-939-8611
Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

7.5.5 Représentant de l’entrepreneur [à établir dans le contrat subséquent]

Le représentant de l’entrepreneur pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____

7.6 Divulgence proactive de contrats conclus avec d’anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d’ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), l’entrepreneur accepte que ces renseignements soient affichés dans les rapports de divulgation proactive des contrats, sur les sites Web des ministères, conformément à l’[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.7 Paiement

7.7.1 Base de paiement – Frais liés aux services d'étalonnage (annuels) :

Pour les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux à l'**annexe A**, qui porte sur les services annuels d'étalonnage, l'entrepreneur sera rémunéré selon un taux ferme tout compris, déterminé conformément à l'**Appendice 1 – Liste des prix**, jusqu'à concurrence d'un plafond de dépenses de **[le montant sera précisé dans le contrat subséquent]** \$. Les droits de douane ne sont pas compris et les taxes applicables sont en sus.

7.7.2 Base de paiement – Frais de réparation (au besoin et en fonction des besoins)

Pour les travaux décrits à l'article 1.1 de l'Énoncé des travaux à l'**annexe A**, qui porte sur les services de réparation, l'entrepreneur sera rémunéré selon un taux horaire ferme tout compris, déterminé conformément à l'**Annexe B**, jusqu'à concurrence d'un plafond de dépenses de **[le montant sera précisé dans le contrat subséquent]** \$. Les droits de douane ne sont pas compris et les taxes applicables sont en sus.

7.7.3 Limite des dépenses – Total cumulatif de toutes les autorisations des tâches

La responsabilité totale du Canada à l'égard de l'entrepreneur aux termes du contrat pour toutes les autorisations des tâches (TA), révisions comprises, ne doit pas dépasser la somme de **[le montant sera précisé dans le contrat subséquent]** \$. Les droits de douane ne sont pas compris et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que cette augmentation n'ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.

L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante par écrit de la suffisance de cette somme :

- (i) lorsque 75 % de la somme est engagée;
- (ii) quatre (4) mois avant la date d'échéance du contrat;
- (iii) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions, selon la première de ces conditions à se présenter.

Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de ces renseignements par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.7.4 Limitation des prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.7.5 Méthode de paiement

Le Canada versera à l'entrepreneur un paiement mensuel en fonction des travaux réalisés au cours du mois visé par la facture, conformément aux dispositions du contrat qui concernent le paiement si les conditions suivantes sont remplies :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux effectués ont été acceptés par le Canada.

7.7.6 Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe d'accise fédérale, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exonération de cette taxe selon la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être exigées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

7.7.7 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

(La liste sera mise à jour dans le contrat subséquent.)

- (i) carte d'achat Visa;
- (ii) carte d'achat MasterCard;
- (iii) dépôt direct (national et international);
- (iv) échange de données informatisé;
- (v) virement télégraphique (international seulement);
- (vi) système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

7.7.8 Vérification discrétionnaire des comptes

C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.8 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit présenter des factures conformes aux dispositions de l'article intitulé « Présentation des factures » des Conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.

Chaque facture doit être accompagnée de ce qui suit :

- (i) une copie des feuilles de temps pour justifier les heures de travail facturées;
- (ii) une copie des factures, des reçus, des pièces justificatives pour tous les frais directs, et tous les frais de déplacement et de subsistance;
- (iii) une description du travail accompli.

Les factures doivent être distribuées de la façon suivante :

Le Canada demande à l'entrepreneur de soumettre toutes les factures par voie électronique dans un format PDF de haute qualité à :

- i. Responsable technique délégué : (nom à insérer au moment de l'attribution du contrat)
- ii. Autorité contractante : (non à insérer au moment de l'attribution du contrat)

7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

7.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux ».

7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document indiqué en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document figurant plus bas sur ladite liste :

- a) les articles de convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4012 (2012-07-16) Biens – besoins plus complexes;
- c) les conditions générales [2035](#) (2016-04-04), Conditions générales – besoins plus complexes de services;
- d) l'annexe A – Énoncé des travaux;
- e) l'annexe B – Base de paiement;
- f) l'annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) l'annexe D – Formulaire d'autorisation des tâches
- h) l'annexe E – Certificat de libération, d'inspection et de réception;
- i) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, *(la date sera inscrite au moment de l'attribution du contrat)*

7.12 Contrat de défense

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

7.13 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.14 Exigences relatives aux assurances

[G1005C](#) (2016-01-28) Assurances

L'entrepreneur doit décider si une couverture supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations aux termes du contrat et se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité aux termes du contrat, ni ne la diminue.

7.15 Clauses du *Guide des CCUA*

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada – entrepreneur établi à l'étranger

C2608C (2015-02-25), Documentation des douanes canadiennes

D5510C (2014-06-26), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada

OU

D5515C (2010-01-11), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

D5540C (2010-08-16), ISO 9001-2008 – Systèmes de gestion de la qualité – Exigences

D5604C (2008-12-12), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger

OU



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

D5605C (2010-01-11), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) –
entrepreneur établi aux États-Unis

OU

D5606C (2012-07-16), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) –
entrepreneur établi au Canada

7.16 Documents de sortie

L'entrepreneur doit préparer les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a) une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b) deux (2) copies accompagnant l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable;
- c) une (1) copie à l'autorité contractante;
- d) une (1) copie au :

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de : _____

- e) une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f) une (1) copie à l'entrepreneur;
- g) pour les entrepreneurs non canadiens, une (1) copie au :

Directeur – Assurance de la qualité/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

REMARQUE : Pour les contrats de mise à bord de carburant, les points b), c) et d) ci-dessus ne sont pas requis.

7.17 Plan qualité

Au plus tard 20 jours après la date d'entrée en vigueur du contrat, l'entrepreneur doit présenter, aux fins d'acceptation par le MDN, un plan qualité préparé conformément à la dernière édition (à la date du contrat) de l'ISO 10005:2005 « Systèmes de gestion de la qualité – Lignes directrices pour les plans qualité ». Le plan qualité doit décrire comment l'entrepreneur entend se conformer aux exigences de qualité précisées dans le contrat et indiquer comment les activités liées à la qualité doivent se dérouler, y compris l'assurance de la qualité des sous-traitants. L'entrepreneur doit inclure une matrice qui permet de retracer les éléments des exigences de la qualité précisés aux paragraphes du plan qualité où l'élément a été traité.

Les documents auxquels renvoie le plan de qualité doivent être disponibles à la demande de TPSGC ou du MDN.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Si le plan qualité a été soumis au cours du processus de soumission, l'entrepreneur doit examiner et, au besoin, modifier le plan présenté de façon à tenir compte des changements dans les exigences ou dans la planification qui ont pu survenir au cours des négociations menant au contrat.

Une fois le plan qualité accepté par le MDN, l'entrepreneur doit le mettre en œuvre. L'entrepreneur doit apporter les modifications appropriées au plan qualité pendant la durée du contrat de façon à refléter les activités de qualité en cours ou planifiées. Les modifications apportées au plan qualité doivent être acceptables pour le MDN.

Si le contrat comporte une option pour la conception, le développement ou la maintenance de logiciels, l'entrepreneur doit interpréter les exigences de l'ISO 9001:2008 « Systèmes de gestion de la qualité – Exigences » selon les lignes directrices de la dernière édition (à la date du contrat) de l'ISO/IEC 90003:2004 « Ingénierie du logiciel – Lignes directrices pour l'application de l'ISO 9001:2000 aux logiciels informatiques ».

7.18 Instructions d'expédition (ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA (franco transporteur) _____ (insérer le nom du lieu convenu, p. ex. établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000.

L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le MDN. Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN par télécopieur ou par courriel afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3.

(Les options d'expédition a), b), c), d), ou e) seront mises à jour à l'attribution du contrat.)

a. **Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi aux États-Unis :**

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca

OU

b. **Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi au Royaume-Uni ou en Irlande :**

Logistique intégrée du Royaume-Uni (LIRU)

Téléphone : 011-44-1895-613023, ou 011-44-1895-613024

Télécopieur : 011-44-1895-613046

Courriel : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer à LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel, à l'adresse :

CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca.

Lors de la livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GBP) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande, le dédouanement sera effectué par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

la section « Export Declaration » dans les NES, indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit veiller à ce que cette procédure soit exécutée pour tous les entrepôts, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur. Remarque : Pour être sûr de recevoir une réponse sur tout renseignement contractuel comme Incoterms, etc., incluez toujours le courriel suivant : ILHQOttawa@forces.gc.ca en copie conforme (cc).

OU

c. **Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi dans un pays autre que le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Irlande :**

Logistique intégrée de l'Europe (LIE)

Téléphone : +49-(0)-2203 908 1807 ou 2748 ou 5304

Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746

Courrier électronique : ILEA@forces.gc.ca

Remarque : Pour être sûr de recevoir une réponse sur tout renseignement contractuel comme Incoterms, etc., incluez toujours le courriel suivant : ILHQOttawa@forces.gc.ca en copie conforme (cc).

OU

d. **Insérer le texte suivant pour les ventes de matériel militaire des États-Unis à l'étranger (VMM) :**

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca

Le Canada est responsable du choix de l'entreprise de transport pour l'expédition des biens fournis aux termes du contrat de vente de matériel militaire à l'étranger. Les instructions sur la façon de procéder pour obtenir du Canada le choix de l'entreprise de transport se trouvent dans le « Military Assistance Program Address Directory » du Département de la défense des États-Unis (DoD 4000.25-8-M), sous l'Indicateur des instructions spéciales (IIS) pour le Canada. L'entrepreneur ne doit pas expédier les biens tant que les instructions correspondant à l'IIS n'ont pas été respectées.

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI) du ministère de la Défense nationale (MDN) :

- a. le numéro du contrat;
- b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les biens doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque bien doit porter l'adresse du destinataire);
- c. la description de chaque article;
- d. le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du Guide des CUA) ou une copie du formulaire CI1 Facture des Douanes Canadiennes (PDF 429 Ko) – (Aide sur les formats de fichier), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- g. les codes de l'annexe B (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- h. le certificat d'origine de l'Accord de libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, aux termes des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du *Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses* du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou qu'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les frais et coûts supplémentaires engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison prévue dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

7.19 Instructions d'expédition (ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA (franco transporteur) _____ (**insérer le nom du lieu convenu, p. ex. établissement de l'entrepreneur**) selon les Incoterms 2000.

L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le MDN. Le Canada est ensuite responsable du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN par télécopieur ou par courriel afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3.

(Les options d'expédition a), b), c), d), ou e) seront mises à jour à l'attribution du contrat.)

a. Insérer le texte suivant dans tous les contrats attribués à des fournisseurs uniques, sauf les contrats de réparation et de révision, lorsque l'entrepreneur est situé au Canada :

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : LHQOttawa@forces.gc.ca

OU

b. Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé entre Kingston (inclusivement) et la frontière entre l'Ontario et le Manitoba :

Logistique intégrée de la région centrale (LIRC)

Téléphone : 1-866-371-5420 (sans frais)



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Télécopieur : 1-866-419-1627 (sans frais)

Courriel : ILCA@forces.gc.ca

OU

c. Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans la région de la capitale nationale, y compris la région à l'est de Kingston :

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : LHQOttawa@forces.gc.ca

d. Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Québec :

Logistique intégrée de la région du Québec (LIRQ)

Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou

1-514-252-2777, poste 4673 ou 2852

Télécopieur : 1-866-939-8673 (sans frais), ou

1-514-252-2911

Courriel : 25DAFCTrafficQM@forces.gc.ca

OU

e. Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé dans la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador) :

Logistique intégrée de la région de l'Atlantique (LIRA)

Téléphone : 1-902-427-1438

Télécopieur : 1-902-427-6237

Courriel : BlogILAA@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a. le numéro du contrat;
- b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c. la description de chaque article;
- d. le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f. les détails complets sur les matières dangereuses, selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, aux termes des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du *Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses* et une copie de la fiche signalétique en anglais et en français.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou qu'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les frais et coûts supplémentaires engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison prévue dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. TITRE

Services d'étalonnage, d'entretien et de réparation

2. PRÉSENTATION

Le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC) requiert des services d'étalonnage de divers équipements d'essai médicaux et dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical. Des services de réparation de dispositifs employés par les techniciens en médecine préventive de différents détachements à travers le Canada sont également requis.

3. PORTÉE

Fournir au Gp Svc S FC les services suivants :

- a) Des services d'étalonnage annuel d'équipement d'essai médical et de dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical sont requis, et ces services doivent être fournis conformément à la section 6.
- b) Des services de réparation sont requis pour de l'équipement employé en médecine préventive, et ces services doivent être fournis conformément à la section 7.
- c) Travaux supplémentaires comprenant l'étalonnage et la réparation d'autre équipement non précisé par ailleurs, mais se limitant à de l'équipement d'essai de techniciens en médecine préventive ou de l'équipement de technologues en génie biomédical.
- d) Le MDN se réserve le droit d'ajouter de l'équipement à l'appendice 1 ou à l'appendice 3 ou d'en supprimer dans la mesure où il transmet un préavis écrit de trente (30) jours.

4. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Gp Svc S FC dispose actuellement de plus de 180 appareils ou instruments de divers fabricants pour lesquels l'étalonnage annuel doit être effectué et dont la liste est fournie à l'**appendice 1**. Ces appareils et instruments se trouvent dans les différents détachements de technologues en génie biomédical, dont la liste est fournie à l'**appendice 2**.

L'étalonnage de l'équipement de médecine préventive est actuellement effectué au sein de Forces armées canadiennes (FC), par le Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ), le laboratoire d'étalonnage certifié des FC.

Bien que le CETQ puisse procéder à l'étalonnage d'équipement conformément aux spécifications du fabricant, il n'est pas en mesure d'effectuer des réparations à l'équipement ne correspondant pas aux spécifications ou endommagé.

En outre, l'équipement d'essai des techniciens en médecine préventive du Gp Svc S FC, dont la liste est fournie à l'**appendice 3**, requiert des services de réparation, devant être



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

fournis à la demande et en fonction des besoins, demandés au moyen d'un formulaire MDN 626, Autorisation des tâches.

5. ÉCHÉANCIER

La période initiale du contrat s'étend de l'attribution du contrat au 31 mars 2019, avec une option de prolongation pour trois (3) périodes d'un (1) an chacune.

6. SERVICES ANNUELS D'ÉTALONNAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE TECHNOLOGUE EN GÉNIE BIOMÉDICAL

L'entrepreneur doit fournir des services d'étalonnage conformément aux spécifications du fabricant d'équipement d'origine et respecter les normes réglementaires énumérées à la section 10. L'entrepreneur doit fournir les services d'étalonnage comme suit :

6.1 TÂCHES SUR PLACE

- 6.1.1 L'entrepreneur doit fournir des services d'étalonnage sur place dans chacune des installations de technologues en génie biomédical indiquées à l'**appendice 2** pour l'équipement correspondant indiqué à l'**appendice 1**.
- 6.1.2 L'entrepreneur doit placer des autocollants d'étalonnage sur les instruments une fois l'étalonnage terminé. À tout le moins, l'autocollant doit comprendre la date d'étalonnage, la date à laquelle le prochain étalonnage doit être effectué, et le nom de l'inspecteur ayant effectué l'étalonnage.
- 6.1.3 **Calendrier** : L'entrepreneur doit fournir au responsable technique en génie biomédical un calendrier d'étalonnage pour chacun des instruments énumérés à l'**appendice 1**. L'étalonnage ne doit pas être effectué moins de 11 mois ni plus de 13 mois après la date du dernier étalonnage. Dans l'éventualité où la date d'étalonnage est inconnue, celui-ci sera effectué à une date fixée d'un commun accord par le représentant de l'entrepreneur et le responsable technique en génie biomédical.
- 6.1.4 **Autorisation** : Tous les services d'étalonnage et/ou de réparations fournis doivent être préapprouvés par le responsable technique en génie médical au moyen du formulaire MDN 626 – Autorisation des tâches, à l'**annexe D**. Aucune réparation ne doit commencer sans avoir d'abord obtenu l'approbation du responsable technique en génie biomédical au moyen du formulaire MDN 626 – Autorisation des tâches.
- 6.1.5 **Logiciels** : L'entrepreneur doit confirmer la version du logiciel de l'instrument installée pour chaque article numéroté figurant à la liste à l'**appendice 1** et, le cas échéant, mettre à jour le logiciel vers la version à jour émise par le fabricant d'équipement d'origine.

6.2 TÂCHES HORS SITE – INSTALLATIONS DE L'ENTREPRENEUR

- 6.2.1 L'entrepreneur doit fournir des services d'étalonnage hors site, dans ses installations, pour l'équipement d'essai et de simulation des technologues en génie biomédical. La liste de cet équipement est fournie à l'**appendice 1**. Le Gp Svc S FC acquittera les frais d'expédition et de transport, ainsi que les droits de douane encourus pour l'envoi de l'équipement d'essai et de simulation aux installations de l'entrepreneur.
- 6.2.2 Le responsable technique en génie biomédical fera parvenir à l'entrepreneur les numéros de suivi pour tous les envois aux installations de l'entrepreneur. L'entrepreneur fera



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

parvenir au responsable technique en génie biomédical le formulaire CF 1280, constituant la confirmation écrite de la réception des envois.

- 6.2.3 L'entrepreneur devra fournir au responsable technique en génie médical du numéro de suivi et le formulaire CF 1280 pour tous les envois réexpédiés aux installations de génie biomédical dont la liste est fournie à l'**appendice 2**. Le responsable technique en génie biomédical enverra à l'entrepreneur un courriel constituant la confirmation écrite de la réception de l'envoi.
- 6.2.4 À la réception d'un envoi, l'entrepreneur doit effectuer l'étalonnage de l'équipement dans les dix (10) jours ouvrables et prendre les dispositions nécessaires pour la réexpédition des instruments auprès du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'étalonnage.
- 6.2.5 L'entrepreneur doit placer des autocollants d'étalonnage sur les instruments une fois l'étalonnage terminé. À tout le moins, l'autocollant doit comprendre la date d'étalonnage, la date à laquelle le prochain étalonnage doit être effectué, et le nom de l'inspecteur ayant effectué l'étalonnage.
- 6.2.6 **Calendrier** : Le responsable technique en génie biomédical fournira à l'entrepreneur un calendrier d'étalonnage pour chacun des instruments dont la liste est fournie à l'**appendice 1**.
- 6.2.7 **Autorisation** : Tous les services d'étalonnage et/ou de réparations fournis doivent être préapprouvés par le responsable technique en génie biomédical au moyen du formulaire MDN 626 – Autorisation des tâches, à l'**annexe D**.
- 6.2.8 **Logiciels** : L'entrepreneur doit confirmer la version du logiciel de l'instrument installée pour chaque article numéroté figurant à la liste à l'**appendice 1** et, le cas échéant, mettre à jour le logiciel vers la version à jour émise par le fabricant d'équipement d'origine.
- 6.2.9 **Réparation d'instruments** : En cas de défaillance d'un instrument, l'entrepreneur doit fournir au responsable technique en génie biomédical une proposition de prix détaillée comprenant les éléments suivants :
- a) le coût du matériel;
 - b) le coût de la main-d'œuvre.
- Aucune réparation ne doit commencer sans avoir d'abord obtenu l'approbation du responsable technique en génie biomédical au moyen du formulaire MDN 626 – Autorisation des tâches. Le Gp Svc S FC se réserve le droit de demander que les réparations soient effectuées sur place, que les instruments concernés soient expédiés au fabricant d'équipement d'origine, ou que l'entrepreneur effectue les réparations et l'étalonnage.
- 6.2.10 Le Gp Svc S FC, par l'entremise de l'autorité contractante, se réserve le droit d'ajouter ou de retirer des instruments de la liste fournie à l'**Appendice 1** à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur dans les trente (30) jours civils précédant la date d'échéance du contrat.
- 6.2.11 L'entrepreneur doit accorder une garantie minimale d'un (1) an pour les services d'étalonnage et une garantie minimale de quatre-vingt-dix (90) jours pour toutes les réparations.
- 6.3** Le Gp Svc S FC peut, à son entière discrétion, choisir de faire effectuer sur place ou hors site l'étalonnage de l'équipement d'essai médical et des dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.0 SERVICES DE RÉPARATION POUR L'ÉQUIPEMENT DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

TÂCHES

- 7.1 La présente section du contrat porte sur des services de réparation à fournir à la demande et en fonction des besoins.
- 7.2 **Calendrier** : Le responsable technique en médecine préventive est seul responsable de l'envoi d'équipement de médecine préventive à l'entrepreneur aux fins de réparation, comme il est indiqué à l'**appendice 3**. Les réparations doivent être effectuées dans les trente (30) jours suivant la réception d'un formulaire MDN 626, Autorisation des tâches, à l'**annexe D**.
- 7.3 **Autorisation** : Tous les services de réparation fournis doivent être préapprouvés par le responsable technique en médecine préventive au moyen du formulaire MDN 626 – Autorisation des tâches, à l'**annexe D**.
- 7.4 **Réparation d'instruments** : L'entrepreneur doit fournir au responsable technique en médecine préventive une proposition de prix détaillée comprenant les éléments suivants :
- a) le coût du matériel;
 - b) le coût de la main-d'œuvre.
- 7.5 Le responsable technique en médecine préventive se réserve le droit d'autoriser ou de refuser l'estimation pour la réparation.
- 7.6 Si la réparation a fait l'objet d'un refus, l'entrepreneur se verra rembourser les frais raisonnables encourus pour l'inspection. Aucune réparation ne doit être effectuée sans avoir d'abord obtenu l'approbation du responsable technique en médecine préventive au moyen du formulaire MDN 626 – Autorisation des tâches.
- 7.7 Les réparations doivent être effectuées conformément aux spécifications du fabricant d'équipement d'origine et respecter les normes énumérées à la **section 11**.
- 7.8 Une fois les réparations terminées, l'entrepreneur doit fournir au responsable technique en médecine préventive une description détaillée des travaux effectués comprenant :
- a) la liste des pièces remplacées;
 - b) le cas échéant, les observations de l'inspecteur technique;
 - c) le nom de la personne effectuant la réparation;
- 7.9 **Logiciel** : Si l'entrepreneur doit effectuer une réparation nécessitant la mise à jour du logiciel d'exploitation de l'appareil concerné, il doit installer la version à jour émise par le fabricant d'équipement d'origine.
- 7.10 L'entrepreneur doit fournir une garantie d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils pour l'équipement réparé.
- 7.11 **Réparation d'instruments de technologie en génie biomédical**
- Réparation d'instruments** : En cas de défaillance d'un instrument, l'entrepreneur doit fournir au responsable technique en génie biomédical une proposition de prix détaillée comprenant les éléments suivants :
- a) le coût du matériel;
 - b) le coût de la main-d'œuvre.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Aucune réparation ne doit commencer sans avoir d'abord obtenu l'approbation du responsable technique en génie biomédical au moyen du formulaire MDN 626 – Autorisation des tâches. Le Gp Svc S FC se réserve le droit de demander que les réparations soient effectuées sur place, que les instruments concernés soient expédiés au fabricant d'équipement d'origine, ou que l'entrepreneur effectue les réparations et l'étalonnage.

- 7.12 L'entrepreneur doit accorder une garantie minimale d'un (1) an pour les services d'étalonnage et une garantie minimale de quatre-vingt-dix (90) jours pour toutes les réparations.

8.0 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

- 8.1 Lorsque l'entrepreneur doit effectuer des travaux supplémentaires autres que ceux autorisés au moyen du formulaire MDN 626 – Autorisation des tâches, il doit fournir à l'autorité contractante une description détaillée des travaux supplémentaires nécessaires, aux fins d'examen par le responsable technique. Si le responsable technique accepte les travaux supplémentaires demandés, l'autorité contractante communiquera avec l'entrepreneur pour fournir les renseignements suivants :

- a) la ventilation des coûts associés aux travaux supplémentaires;
- b) l'évaluation des répercussions du calendrier d'inspection ou d'étalonnage.

- 8.2 L'entrepreneur **ne doit pas** entreprendre des travaux supplémentaires sans avoir reçu une autorisation des tâches MDN 626 dûment autorisée. Tout travail effectué par l'entrepreneur sans le formulaire MDN 626 – Autorisation des tâches sera considéré comme hors de la portée des travaux et sera effectué aux frais de l'entrepreneur.

- 8.3 L'entrepreneur doit accorder une garantie minimale de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'approbation du responsable technique pour toutes les réparations effectuées. Cette exigence de garantie s'applique que la demande de réparation ait été effectuée par entrepreneur ou par le Gp Svc S FC.

9.0 PRODUITS LIVRABLES

- 9.1 L'entrepreneur doit fournir au responsable technique le formulaire CF 1280 du MDN – Certificat de libération, d'inspection et de réception à la réception de tout envoi et pour tous les articles réexpédiés au MDN.

10.0 LISTE DES NORMES

- 10.1 Tous les travaux effectués doivent être traçables au National Institute of Standards and Technology (NIST) et un certificat d'étalonnage traçable au NIST doit être émis pour chaque appareil.

- 10.2 ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité

11.0 LIEU DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit être en mesure de fournir des services d'étalonnage sur place et hors site pour chacune des installations de technologues en génie biomédical indiquées à l'appendice 2.

12.0 EXIGENCES LINGUISTIQUES

Les employés de l'entrepreneur doivent maîtriser l'anglais. Par « maîtriser », on entend la capacité à communiquer de vive voix ou par écrit, sans aide et en faisant peu d'erreurs. On doit communiquer avec le responsable technique pour tous les besoins en matière de traduction.

APPENDICE 1 – LISTE DES PRIX

Équipement de technologie en génie biomédical

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2019	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2020	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2021	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2022	
1 ^{er} Hôpital de campagne du Canada, 147, Flanders Row, Petawawa (Ontario), K8H 2X3													
BIO TEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	16 091	711202	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BIOTEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	174439	723686	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BIOTEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	201904	724526	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1243I	734726	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1245I	734733	6515-CF-001-0149		MARS 2014						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1253I	734737	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BIO TEK	QED 6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	117840	716680	6515-CF-001-5935		DÉC. 2015						
BIOTEK	QED 6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	181996	723635	6515-CF-001-5935		DÉC. 2015						
BIOTEK	QED6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	204455	724529	6515-CF-001-5935		DÉC. 2015						
BIO TEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	127188	719257	6515-CF-001-6702		NOV. 2014						
BIO TEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	171076	722033	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BIOTEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	171393	723683	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BIOTEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	171394	723684	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BIOTEK	505	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	201274	723970	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1032	734969	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1034	734974	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2019	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2020	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2021	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2022	
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001566C	734988	6515-CF-001-6707		OCT. 2014						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001565C	734990	6515-CF-001-6707		DÉC. 2015						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001557C	734991	6515-CF-001-6707		NOV. 2015						
FLUKE	RF303	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL RF303	9024026	727606	6515-CF-001-7196		FÉVR. 2013						
BIOTEK	LH 3C	SIMULATEUR D'ECG DE PATIENT	181388	723681	6515-CF-001-7208		DÉC. 2015						
BIOTEK	LH 3C	SIMULATEUR D'ECG DE PATIENT	182398	723682	6515-CF-001-7208		DÉC. 2015						
BIOTEK	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	148048	721823	6515-CF-001-7418		FÉVR. 2016						
BIOTEK	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	182588	724530	6515-CF-001-7418		FÉVR. 2016						
BIOTEK	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	182569	724531	6515-CF-001-7418		FÉVR. 2012						
BIOTEK	UW 4	WATTMÈTRE BIO-TEK UW-4	143253	723685	6515-CF-001-7689		FÉVR. 2016						
FLUKE	UW4	WATTMÈTRE BIO-TEK UW-4	8987998	727407	6515-CF-001-7689		SEPT. 2005						
DNI NEVADA	OXITEST	TESTEUR « OXITEST PLUS 7 »	D0S02080558	724030	6515-CF-001-7871		JANV. 2003						
BIOTEK	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	203316	723744	6515-CF-001-7998		FÉVR. 2016						
BIOTEK	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	203314	723745	6515-CF-001-7998		FÉVR. 2016						
BIOTEK	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	204630	724532	6515-CF-001-7998		AVRIL 2003						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585630	734661	6515-CF-001-7998		DÉC. 2015						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2019	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2020	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2021	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2022	
FLUKE	601 PRO XL	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	205268	725302	6515-CF-001-8550		NOV. 2003						
FLUKE	INDEX 2 XLFE	SIMULATEUR DE SPHYGMO-OXYMÈTRE	8755043	726654	6515-CF-001-8656		DÉC. 2015						
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962054	734660	6515-CF-001-9438		DÉC. 2015						
Imtmedical	PF-300	ANALYSEUR/VENTILATEUR DE LA CIRCULATION DE GAZ	2012BA104264	733903	6515-CF-002-8676		OCT. 2012						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7920003	723885	6625-CF-001-7204		JANV. 2016						
FLUKE	230	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7920031	724703	6625-CF-001-7204		JANV. 2016						
FLUKE	230	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM8580220	726259	6625-CF-001-7204		OCT. 2004						
BC BIOMEDICAL	ESU2300	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL	73771625	736181	6515-CF-001-7196		FÉVR. 2016						
BC BIOMEDICAL	ESU2300	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL	73771626	736182	6515-CF-001-7196		FÉVR. 2016						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16020252	736178	6515-CF-002-9238		FÉVR. 2016						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16020253	736179	6515-CF-002-9238		FÉVR. 2016						
FLUKE	199 XRAY	OSCILLOSCOPE XRAY CAP	12170036	732020	6625-CF-002-8092		AVRIL 2010						
Dépôt central de matériel médical, 105, rue Montgomery, Petawawa (Ontario), K8H 2X3													
BIO TEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	116789	715808	6515-CF-001-0149		JANV. 2018						
FLUKE	DPM 3	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	8755014	726802	6515-CF-001-0149		JANV. 2018						
FLUKE	DPM 4	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	1302029	732202	6515-CF-001-0149		JANV. 2018						
FLUKE	DPM 4	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	1343029	732203	6515-CF-001-0149		JANV. 2018						
BIO TEK	INDEX H	SIMULATEUR SPO2 INDEX	100122	709438	6515-CF-001-3254		JANV. 2018						
BIO TEK	INDEX H	SIMULATEUR SPO2 INDEX	112177	714887	6515-CF-001-3254		JANV. 2018						
BIO TEK	QED 6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	126129	718102	6515-CF-001-5935		JANV. 2018						
BIOTEK	QED6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	204454	724528	6515-CF-001-5935		JANV. 2018						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1031	734968	6515-CF-001-6702		SEPT. 2014						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2019	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2020	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2021	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2022	
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001567C	734977	6515-CF-001-6707		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001562C	734989	6515-CF-001-6707		MARS 2014						
OHMICO	POP50	WATTMÈTRE UPM-DT-1	282	732063	6515-CF-001-7197		JANV. 2018						
BIOTEK LIONH	LH 3C	SIMULATEUR D'ECG DE PATIENT	148855	720769	6515-CF-001-7208		JANV. 2018						
BIOTEK	LH 3C	SIMULATEUR D'ECG DE PATIENT	156420	722182	6515-CF-001-7208		JANV. 2018						
FLUKE	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	206063	725667	6515-CF-001-7418		AOÛT 2015						
FLUKE	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	206069	725668	6515-CF-001-7418		OCT. 2015						
DNI NEVADA	OXITEST	TESTEUR « OXITEST PLUS 7 »	DOS02060519	723691	6515-CF-001-7871		JANV. 2018						
BIO TEK	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	203312	723706	6515-CF-001-7998		JANV. 2018						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585633	734664	6515-CF-001-7998		JANV. 2018						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585634	734665	6515-CF-001-7998		JANV. 2018						
FLUKE	175	ANALYSEUR PORTATIF DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	1327039	732062	6515-CF-001-8551		JANV. 2018						
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962052	734658	6515-CF-001-9438		JANV. 2018						
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	945022	729964	6515-CF-002-6019		JANV. 2018						
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	944804	729965	6515-CF-002-6019		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16030264	736365	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2019	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2020	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2021	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2022	
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS1603026	736363	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16030263	736364	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16030120	736453	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16030121	736454	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16030125	436455	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
FLUKE	230	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7520273	721097	6625-CF-001-7204		JANV. 2018						
FLUKE	199C	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM8710452	726187	6625-CF-001-7204		JANV. 2018						
FLUKE	190M-2	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	27402602	734943	6625-CF-001-7204		JANV. 2018						
DALE	3 000	TESTEUR DE FUITE POUR APPAREILS ÉLECTROCHIRURGICAUX	516	725880	6625-CF-001-7417		JANV. 2018						
Dépôt central de matériel médical du dét. Trenton, 54, promenade Portage, Immeuble 416, Astra (Ontario), K0K 3W0													
BIO TEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	57428	716031	6515-CF-001-0149		AOÛT 2014						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1244I	734732	6515-CF-001-0149		MARS 2014						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1252I	734738	6515-CF-001-0149		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1037	734970	6515-CF-001-6702		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001555C	734980	6515-CF-001-6707		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001559C	734984	6515-CF-001-6707		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	USP-50SP	WATTMÈTRE UPM-DT-1	304-USP-50SP	734674	6515-CF-001-7197		FÉVR. 2014						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2019	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2020	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2021	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2022	
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585637	734668	6515-CF-001-7998		FÉVR. 2014						
FLUKE	175	ANALYSEUR PORTATIF DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	9828003	730905	6515-CF-001-8551		AOÛT 2014						
METRON	PS420	SIMULATEUR DE PATIENT	43329	726812	6515-CF-001-9320		AOÛT 2014						
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962053	734659	6515-CF-001-9438		FÉVR. 2014						
FLUKE	190M-2	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	27402601	734944	6625-CF-001-7204		JUIN 2014						
DATREND SYSTEMS	VEN TEST	TESTEUR DE VENTILATEUR	DVT1542101	736361	6515-CF-001-9518		MARS 2016						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPS16020251	736177	6515-CF-002-9238		MARS 2016						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPS16030261	736362	6515-CF-002-9238		MARS 2016						

Centre des Services de santé, 162, avenue Churchill, BFC Edmonton, Edmonton (Alberta), T5J 4J5													
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1251I	734740	6515-CF-001-0149		MARS 2017						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1249I	734734	6515-CF-001-0149		MARS 2017						
BIOTEK	505	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	165152	720767	6515-CF-001-6702		FÉVR. 2015						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001558C	734982	6515-CF-001-6707		MARS 2017						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001568C	734983	6515-CF-001-6707		MARS 2017						
BIOTEK	RF 303	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL RF303	165158	720799	6515-CF-001-7196		OCT. 2016						
OHMIC	UPM DT 1	WATTMÈTRE UPM-DT-1	1400	720583	6515-CF-001-7197		DEC. 2015						
BC BIOMEDICAL	USP-50SP	WATTMÈTRE UPM-DT-1	305-USP-50SP	734672	6515-CF-001-7197		MARS 2017						

FLUKE	UT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	9370031	729455	6515-CF-001-7418	AVRIL 2016								
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585635	734666	6515-CF-001-7998	MARS 2017								
FLUKE	175	ANALYSEUR PORTATIF DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	9360026	729702	6515-CF-001-8551	DEC 2015								
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	935904	729713	6515-CF-002-6019	MARS 2017								
Datrend Systems Inc.	AMPS-1	SIMULATEUR DE PATIENT AVANCÉ MODULAIRE	PS13020467	734149	6515-CF-002-8786	MARS 2017								
Datrend Systems Inc.	AMPS-1	SIMULATEUR DE PATIENT AVANCÉ MODULAIRE	PS13020466	734150	6515-CF-002-8786	MARS 2017								
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1035	734976	6515-CF-001-6702	MARS 2017								
Datrend Systems Inc.	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPR16010106	736445	6515-CF-002-9238	MARS 2017								
Datrend Systems Inc.	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPR16020113	736446	6515-CF-002-9238	MARS 2017								
Datrend Systems Inc.	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPR16020260	736457	6515-CF-002-9238	MARS 2017								
Datrend Systems Inc.	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPS16020257	736458	6515-CF-002-9238	MARS 2017								
Datrend Systems Inc.	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR, PHASE 3	PH16020585	736464	6515-CF-002-8542	MARS 2017								
Datrend Systems Inc.	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR, PHASE 3	PH16020583	736465	6515-CF-002-8542	MARS 2017								
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7520275	721176	6625-CF-001-7204	MAI 2001								
Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Pacifique), 1200, rue Colville, Victoria (Colombie-Britannique), V9A 7N2														
BIO TEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	85541	303413	6515-CF-001-0149	AVRIL 2016								
BIOTEK	INDEX 2XLFE	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	135766	719237	6515-CF-001-6707	AVRIL 2016								
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7520277	721177	6625-CF-001-7204	AVRIL 2016								

BIO TEK	RF 303	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL RF303	171105	722180	6515-CF-001-7196	AVRIL 2016								
FLUKE	217A	SIMULATEUR DE PATIENT	7550	725299	6515-CF-001-8557	AVRIL 2016								
FLUKE	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	212152	725946	6515-CF-001-7998	AVRIL 2016								
METRON	PS420	SIMULATEUR DE PATIENT	43296	726811	6515-CF-001-9320	AVRIL 2016								
METRON	DAEG	ANALYSEUR SPHYGMO- OXYMÈTRE	21359	726818	6515-CF-001-9436	AVRIL 2016								
METRON	QA 1290	TESTEUR DE PRESS. ART. NON INVASIF	12685	726847	6515-CF-001-9437	AVRIL 2016								
METRON	AQ ST	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	47215	727303	6515-CF-001-9439	AVRIL 2016								
FLUKE	VT PLUS HF	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	9027023	727658	6515-CF-001-7418	AVRIL 2016								
SYMBIO	CS1201	SIMULATEUR DE 12 ECG DE PATIENT	B0007578	732070	6515-CF-002-8103	AVRIL 2016								
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	131652	732098	6515-CF-002-6019	AVRIL 2016								
Datrend Systems Inc.	Phase 3	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR, PHASE 3	PH11090279	733200	6515-CF-002-8542	AVRIL 2016								
BC BIOMEDICAL	USP-50SP	WATTMÈTRE UPM-DT-1	306-USP-50SP	734673	6515-CF-001-7197	AVRIL 2016								
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1250I	734730	6515-CF-001-0149	AVRIL 2016								
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1247I	734736	6515-CF-001-0149	AVRIL 2016								
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001556C	734979	6515-CF-001-6707	AVRIL 2016								
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001561C	734981	6515-CF-001-6707	AVRIL 2016								
Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Atlantique), 2685, allée Sextant, Immeuble S-80, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3K 5X5														
FLUKE	DPM 4	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	1485021	732239	6515-CF-001-0149	NOV. 2010								
FLUKE	DPM 4	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	1485020	732240	6515-CF-001-0149	NOV. 2010								
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1246I	734739	6515-CF-001-0149	MARS 2014								
FLUKE	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	937008	729528	6515-CF-001-6702	OCT. 2011								

FLUKE	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	937006	729529	6515-CF-001-6702	JUIN 2014							
FLUKE	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	935703	729533	6515-CF-001-6702	JUIN 2014							
FLUKE	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	963401	729714	6515-CF-001-6702	SEPT. 2011							
BIOTEK	INDEX 2FE	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	135765	719240	6515-CF-001-6707	INCONNU							
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001563C	734986	6515-CF-001-6707	MARS 2014							
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001564C	734987	6515-CF-001-6707	MARS 2014							
OHMICO	POP50	WATTMÈTRE UPM-DT-1	283	732064	6515-CF-001-7197	JUIN 2010							
BC BIOMEDICAL	USP-50SP	WATTMÈTRE UPM-DT-1	9.01266E+11	736183	6515-CF-001-7197	MARS 2016							
FLUKE	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	212154	725947	6515-CF-001-7998	OCT. 2011							
FLUKE	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	212153	725948	6515-CF-001-7998	SEPT. 2011							
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585631	734662	6515-CF-001-7998	MARS 2014							
DNI NEVADA	203A	TESTEUR LIM/GFCI	175	724437	6515-CF-001-8153	MARS 2003							
FLUKE	175	ANALYSEUR PORTATIF DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	1325015	732061	6515-CF-001-8551	JUIN 2010							
UNFORS	P11	LUXMÈTRE	126278	725918	6515-CF-001-8975	MARS 2004							
NETECH	DIGIMANO	MANOMÈTRE ET VACUOMÈTRE	19449	725996	6515-CF-001-8977	AVRIL 2004							
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962051	734657	6515-CF-001-9438	MARS 2014							
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	177538	732910	6515-CF-002-6019	OCT. 2011							
Datrend Systems Inc.	Phase 3	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR, PHASE 3	PH11090278	733201	6515-CF-002-8542	NOV. 2011							
Datrend Systems Inc.	Phase 3	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR, PHASE 3	PH11090280	733202	6515-CF-002-8542	NOV. 2011							
Imtmedical	PF-300	ANALYSEUR/VENTILATEUR DE LA CIRCULATION DE GAZ	2012BA104263	733904	6515-CF-002-8676	OCT. 2012							
Datrend Systems Inc.	AMPS-1	SIMULATEUR DE PATIENT AVANCÉ MODULAIRE	PS13020468	734147	6515-CF-002-8786	AVRIL 2013							
Datrend Systems Inc.	AMPS-1	SIMULATEUR DE PATIENT AVANCÉ MODULAIRE	PS13020463	734148	6515-CF-002-8786	AVRIL 2013							

FLUKE	BP PUMP 2	TESTEUR DE PRESS. ART. NON INVASIF	9962045	731372	6515-CF-001-9437	AOÛT 2014													
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7450216	721098	6625-CF-001-7204	JUILL. 2010													
Centre de Santé Valcartier, Édifice n° 10, Section TGBM, Courcelette (Québec), G0A 4Z0																			
FLUKE		BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	9076034	727962	6515-CF-001-0149	MARS 2017													
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1248I	734731	6515-CF-001-0149	MARS 2017													
FLUKE	QED 6	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	205030	724755	6515-CF-001-5935	MARS 2017													
BIO TEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	130355	719675	6515-CF-001-6702	MARS 2017													
FLUKE	2XLFE	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	206332	725941	6515-CF-001-6707	MARS 2017													
FLUKE	2XLFE	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	206331	725942	6515-CF-001-6707	MARS 2017													
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001560C	734978	6515-CF-001-6707	MARS 2017													
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001554C	734985	6515-CF-001-6707	MARS 2017													
OHMIC	UPM DT 505P	WATTMÈTRE UPM-DT-1	123	732549	6515-CF-001-7197	MARS 2017													
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585632	734663	6515-CF-001-7998	JANV. 2016													
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585636	734667	6515-CF-001-7998	MARS 2017													
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962050	734656	6515-CF-001-9438	MARS 2017													
FLUKE	QA ES	ANALYSEUR ELECTROSURGICAL QA-ES	100092	730582	6515-CF-002-6606	AOÛT 2017													
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7520274	721096	6625-CF-001-7204	MARS 2017													
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPR16020110	736448	6515-CF-002-9238	MARS 2017													
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPR16020111	736447	6515-CF-002-9238	MARS 2017													
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPS16020254	736460	6515-CF-002-9238	MARS 2017													
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPS16020256	736459	6515-CF-002-9238	MARS 2017													

National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Frais totaux liés aux services d'étalonnage (annuels) :	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	
Prix total = total de la période initiale du contrat + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3					_____ \$



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

APPENDICE 2

Liste d'adresses des installations de technologues en génie biomédical

1^{er} Hôpital de campagne du Canada
Immeuble BB104B
147, Flanders Row
BFC Petawawa
Petawawa (Ontario) K8H 2X3
À l'attention de : génie biomédical

Dépôt central de matériel médical
Immeuble BB104A
105, rue Montgomery
BFC Petawawa
Petawawa (Ontario) K8H 2X3
À l'attention de : génie biomédical

Dépôt central de matériel médical du détachement Trenton
Immeuble 416
54, promenade Portage
Astra (Ontario) K0K 3W0

Génie biomédical
1^{re} Ambulance de campagne
Centre de services de santé
162, ave Churchill
BFC Edmonton
Edmonton (Alberta) T5J 4J5

Réparations, appareils biomédicaux
Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Pacifique)
1200, rue Colville
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2

Réparations, appareils biomédicaux
Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Atlantique)
Immeuble S-80, local 1004
2685, allée Sextant
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5

C Svc S FC Ottawa
713, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
À l'attention de : génie biomédical

Centre de Santé Valcartier
Édifice n° 10, Section TGBM
Courcelette (Québec) G0A 4Z0

**APPENDICE 3****Appareils techniques en médecine préventive (PMED)**

Fabricant	Modèle	Nom	NNO
RCC	RCC344	LUXMÈTRE	6695-21-880-6207
TSI	AM510	MONITEUR D'AÉROSOLS	24575AM510
TSI	8520	MONITEUR D'AÉROSOLS	6635-21-AAR-4282
Quest	QC10	CALIBREUR ACOUSTIQUE	9999-21-AAS-2062
TSI	8554	MONITEUR Q-TRAK PLUS DE LA QAI	6665-20-A03-6128
TSI	8386AMGB	ANÉMOMÈTRE	6635-21-AAR-4281
3M	940320	ANÉMOMÈTRE NUMÉRIQUE	6532-20-A02-6785
TSI	800573-3	CALIBREUR DE POMPE UNIVERSEL	9999-21-AAS-2617
Quest	Q300	SONOMÈTRE INTÉGRATEUR	6665-21-AAR-0853
Gilian	LFS113DC	POMPE D'ÉCHANTILLONNAGE D'AIR À FAIBLE DÉBIT	6665-21-AAR-7718
Quest	NOISE PRO DLX	SONOMÈTRE INTÉGRATEUR	6665-01-543-4351
Cooke	CAL-LIGHT400	LUXMÈTRE DE PRÉCISION	6220-01-466-7567
RayTec	RAYST60XBUS	THERMOMÈTRE INFRAROUGE SANS CONTACT	30550RAYST60XBUS
Quest/3M	QUESTEMP34	MONITEUR D'ENVIRONNEMENT THERMIQUE	6625-20-A02-1066
TSI	8373	BALOMÈTRE	6635-20-A04-4666
Quest	IQ290010	SONOMÈTRE	6625-20-A02-1057
RAE	PGM50-5P	DÉTECTEUR MULTIGAZ	6665-21-914-1293
RAE	8525	COMPTEUR DE PARTICULES ULTRAFINES	6635-21-AAR-4283
Quest	QC20	CALIBREUR ACOUSTIQUE	90435QC20
TSI	600-003	CALIBREUR MINIVOL	1KYL5600-003
Cirrus	CR110A	DOSEBADGE	6625-01-579-1809



TSI	4146	SYSTÈME DE CALIBRATION DE L'ÉCOULEMENT	245754146
SKC	LELAND LEGACY	POMPE D'ÉCHANTILLONNAGE D'AIR	55659LELANDLEGACY
BioTest	940320	ANÉMOMÈTRE NUMÉRIQUE	6532-20-A02-6785
TSI	8532	MONITEUR D'AÉROSOLS PORTATIF	6635-20-A0M-3061
Bios	530-L	CALIBREUR DRYCAL	6640-20-A0E-4961
Bios	530-H	CALIBREUR DRYCAL	00V11530-H
Cirrus	RC:110A	LECTEUR DOSEBADGE	U6745RC:110A
Quest	SOUNDPROSE/DL	SONOMÈTRE	90435SOUNDPROSE/DL
TSI	8533	MONITOR D'AÉROSOLS DUSTTRACK	245758533
Kestral	KESTREL4500	ALTÉRIMÈTRE DE POCHE	6660-01-591-1321
TSI	9565P	ANÉMOMÈTRE	245759565P
TSI	966	SONDE DE VITESSE D'ÉCOULEMENT DE L'AIR	6660-20-A0E-8832
TSI	982	SONDE DE QUALITÉ DE L'AIR	24575982
RAE	PGM6228	DÉTECTEUR MULTIGAZ Pro	6625-20-A01-4171
TISCH	PUF (TISCH)	MONITEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR	
RAE	PGM7240	PPB RAE	
HACH	DR900	Système d'analyse de l'eau Hach	6630-01-623-0976
DRAGER	CMS	SYSTÈME D'ÉCHANTILLONNAGE D'AIR DRAGER CMS	CMS 6405300



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

1. Pendant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel qu'il est précisé ci-dessous pour les travaux exécutés conformément au contrat.

2. Frais liés aux services d'étalonnage (annuels) :

L'entrepreneur sera rémunéré selon un taux ferme tout compris pour les services d'étalonnage comme il est précisé à l'appendice 1 – Liste des prix.

A. Le MDN se réserve le droit d'ajouter de l'équipement au contrat ou d'en supprimer dans la mesure où il transmet un préavis écrit de trente (30) jours. Le prix du contrat doit être rajusté pour tenir compte du changement de prix résultant de ces ajouts ou suppressions.

Coût estimatif total : [le tarif sera précisé dans le contrat subséquent] \$

3. Frais de réparation (à la demande et en fonction des besoins) :

Tous les travaux au besoin et sur demande, une fois autorisés par le responsable technique au moyen d'une autorisation des tâches (AT), se dérouleront conformément à l'article 3 de l'annexe A. L'entrepreneur sera payé conformément aux taux fermes, tout compris, indiqués ci-après.

Période	Taux horaire ferme tout compris (\$ CAN) (A)
Période initiale du contrat : Attribution du contrat le 31 mars 2019.	\$
Année d'option 1 prenant fin le 31 mars 2020	\$
Année d'option 2 prenant fin le 31 mars 2021	\$
Année d'option 3 prenant fin le 31 mars 2022	\$

Coût estimatif total : [le tarif sera précisé dans le contrat subséquent] \$

A. À l'exception des taux horaires fermes précisés ci-dessus, les montants utilisés dans la présente section de l'annexe B ne sont que des estimations.

4. Frais de déplacement et de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte :

A. L'entrepreneur sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance autorisés pour les « travaux optionnels ayant fait l'objet d'une autorisation de tâches »



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

qu'il a raisonnablement et correctement engagés pour l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit ou les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr) (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr>) et aux dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt qu'à celles qui se rapportent aux « employés ».

- B. Tous les déplacements doivent faire l'objet d'une autorisation de tâches.
- C. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Coût estimatif : \$ (à indiquer au moment de l'attribution du contrat)

5. Autres dépenses directes :

- A. L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts directs qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, avec l'autorisation préalable du responsable technique. Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Catégories admissibles :

Pièces de rechange

Coût estimatif : \$ (à indiquer au moment de l'attribution du contrat)

6. Coût total estimatif assujéti à une limite des dépenses : [le montant sera précisé dans le contrat subséquent] \$



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

RECEIVED
OCT 06 2016

Government of Canada / Gouvernement du Canada	Contract Number / Numéro du contrat W6369-17-A005
	Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Department of National Defence	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction CMP	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance N/A	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant N/A	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The Canadian Armed Forces (CAF) requires on-site calibration services for a variety of Biomedical Engineering Technologist (BE Tech) medical equipment test and simulation devices and repair services for Preventive Medicine Technolcian (PMED) devices at the various detachments across Canada.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Out		
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Out		
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c.) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c.) <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Out		
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Out		
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Out		
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	
Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies) / Préciser le(s) pays: _____	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays: _____	
7. c) Level of Information / Niveau d'information		
PROTECTED A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED <input type="checkbox"/>	PROTECTED A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B <input type="checkbox"/>	NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED C <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED <input type="checkbox"/>	PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL <input type="checkbox"/>	NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL <input type="checkbox"/>
TOP SECRET <input type="checkbox"/>	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	NATO TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	TOP SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET <input type="checkbox"/>	TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6369-17-A005
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, Indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITE	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6369-17-A005
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

ART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
T Media / Support TI / T Link / Lien électronique																

2. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
2. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--

Canada



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

[Page 4 de la LVERS à insérer dans le contrat subséquent]



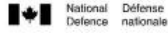
National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

ANNEXE D – FORMULAIRE D’AUTORISATION DES TÂCHES



TASK AUTHORIZATION AUTORISATION DES TÂCHES

All invoices/progress claims must show the reference Contract and Task numbers. Toutes les factures doivent indiquer les numéros du contrat et de la tâche.		Contract no. – N° du contrat
		Task no. – N° de la tâche
Amendment no. – N° de la modification	Increase/Decrease – Augmentation/Réduction	Previous value – Valeur précédente
To – A	<p>TO THE CONTRACTOR</p> <p>You are requested to supply the following services in accordance with the terms of the above reference contract. Only services included in the contract shall be supplied against this task.</p> <p>Please advise the undersigned if the completion date cannot be met. Invoices/progress claims shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract.</p> <p>À L'ENTREPRENEUR</p> <p>Vous êtes prié de fournir les services suivants en conformité des termes du contrat mentionné ci-dessus. Seuls les services mentionnés dans le contrat doivent être fournis à l'appui de cette demande.</p> <p>Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dans les délais prescrits. Les factures doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.</p>	
Delivery location – Expédiez à		
Delivery/Completion date – Date de livraison/d'achèvement	Date _____ for the Department of National Defence pour le ministère de la Défense nationale	
Contract item no. N° d'article du contrat	Services	Cost Prix
		GST/HST TPS/TVH
		Total
<p>APPLICABLE ONLY TO PWGSC CONTRACTS: The Contract Authority signature is required when the total value of the DND 626 exceeds the threshold specified in the contract.</p> <p>NE S'APPLIQUE QU'ÀUX CONTRATS DE TPSGC : La signature de l'autorité contractante est requise lorsque la valeur totale du formulaire DND 626 est supérieure au seuil précisé dans le contrat.</p>		
<p>_____ for the Department of Public Works and Government Services pour le ministère des Travaux publics et services gouvernementaux</p>		

DND 626 (01-05)

Design: Forms Management 993-4050
Conception: Gestion des formulaires 993-4-052



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

ANNEXE E – CERTIFICAT DE LIBÉRATION, D’INSPECTION ET DE RÉCEPTION (CF 1280)



Certificate of Release, Inspection and Acceptance - Certificat de libération, d’inspection et de réception (CF 1280)

1. Purchaser - Acheteur		2. Purchase order or reference file Bon de commande ou N° de dossier		3. Government contract number N° de dossier du gouvernement		4. No of pages N° de pages	
5. Contractor - Entrepreneur		6. Shipped from (consignor) Lieu d'expédition (expéditeur)		7. Shipped to (consignee) Lieu de destination (destinataire)		8. Shipment no. N° de l'envoi	
Contract item no. N° d'article du contrat (9)	NATO stock number N° nomenclature OTAN (10)	Item identification Identification de l'article (11)	Serial number or size N° de série ou taille (12)	Quantity Unit of measure Quantité Unité de mesure (13)	Package number N° de l'emballage (14)	Undelivered balance Quantité non livrée (15)	Quantity received Quantité reçue (16)
17. Contractor certification Attestation de l'entrepreneur I certify that the item(s) listed above has/have been inspected and tested and conform to all specifications and requirements detailed in the contract or purchase order. J'atteste que l'/les article(s) inscrits ci-haut a/ont été inspecté(s) et mis à l'essai et qu'il(s) est/sont en tous points conformes aux spécifications et exigences du contrat ou du bon de commande. _____ Print - Imprimer _____ Signature (Contractor GC) Signer (CQ de l'entrepreneur)		18. Government quality assurance Assurance officielle de la qualité I certify that Government Quality Assurance has been performed. Je certifie que l'assurance officielle de la qualité a été effectuée. _____ Print - Imprimer _____ Signature (QAR) Signer (RAQ)		19. Acceptance Acceptation Quantity/ies shown in block (16) was/were received in apparent good condition. La(es) quantité(s) indiquée(s) à la case (16) a/ont été reçues, et l'/les article(s) semble/ent être en bon état. _____ Print - Imprimer _____ Signature (Receiving Authority at destination) Signer (Autorité de réception à la destination)			

CF 1280 (11-2011)
Design: Forms Management 613-957-6899
Conception: Gestion des formulaires 613-957-6906





National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**Certificate of Release,
Inspection and Acceptance
CF 1280**

**Certificat de libération,
d'inspection et de réception
CF 1280**

USE

The Certificate of Release, Inspection and Acceptance CF 1280 constitutes:
• Certification by the supplier that all items listed therein have been inspected and tested and conform to the specifications and requirements detailed in the contract or purchase order.
• Certification by the Quality Assurance Representative when applicable; that Government Quality Assurance has been performed during the contract or purchase order.
• Receipt for goods at destination and once signed by the receiving authority; the payment process can be initiated.

PREPARATION AND DISTRIBUTION

It is the supplier's responsibility to prepare and distribute the CF 1280. However, whenever STANAG 4107 applies, the QAR must forward one copy to the delegator.

- Note 1:** All entries other than signatures must be either typewritten or printed.
2: When using more than one CF 1280 per shipment per contract, complete all blocks but only sign Block 17 and have Block 18 signed (when applicable) on the last form.

- Block 1:** Name of the department, country or organization actually ordering the materiel. In the case of PWGSC contracts, they are the purchaser referenced in the contract.
Block 2: PWGSC file or supplier purchase order number, as appropriate. For contracts from other North Atlantic Treaty Organisation (NATO) nations, enter date of contract.
Block 3: Contract serial number or, if a purchase order, enter the prime contract number.
Block 4: Consecutively number the forms used to cover each shipment and enter the total number of pages, (e.g. page 1 of 1, 2 of 6, etc).
Block 5: Prime contractor's or sub-contractor's name and complete address.
Block 6: Consignor's name; also complete shipping address if different than Block 5.
Block 7: Consignee's name and address as contained in the shipping instructions.
Block 8: Number for each shipment made under the stated contract commencing at 001.
Note: For more than one shipment under the same contract; the first shipment would be 001 and the final shipment would have the letter F at the end (e.g. 002F).
Block 9: Line item number as shown in the contract or purchase order.
Block 10: NATO or national stock number as indicated in the contract.
Block 11: Manufacturer's part, model, type, drawing or catalogue number or short description of the item. The brief description is mandatory for clothing or footwear contracts.
Block 12: Item serial, size, lot/batch numbers as applicable.
Note: Size numbers must be included to identify clothing or footwear. If not applicable enter [N/A].
Block 13: Quantity being shipped using the unit of measure as indicated in the contract.
Block 14: Identify package number in which the line item can be located.
Block 15: Balance of items, if any, to be shipped at a later date as per address in Block 7. If not applicable enter [N/A].
Block 16: Leave blank; for use by the receiving authority.
Block 17: Authorized supplier quality assurance representative. See Note 2 under "preparation and distribution".
Block 18: Representative responsible for performing Government Quality Assurance (when applicable). See Note 2 under "preparation and distribution".
Block 19: Leave blank; for use by the receiving authority.

OBJET

Le Certificat de libération, d'inspection et de réception CF 1280 constitue:
• Certificat de libération du fournisseur pour attester que les articles énumérés ont tous été soumis à une inspection et à des essais et sont jugés conformes aux spécifications et aux exigences du contrat ou de la commande.
• Certification par le Représentant de l'Assurance de la Qualité lorsque prescrit; que l'assurance officielle de la qualité a été effectuée pour le contrat ou pour la commande.
• Certificat de réception à la destination par l'autorité de réception; et une fois signé, le processus de paiement peut être lancé.

PRÉPARATION ET DISTRIBUTION

Il revient au fournisseur de remplir et de distribuer le formulaire CF 1280. Toutefois, si les dispositions du STANAG 4107 s'appliquent, le RAQ doit envoyer un exemplaire au délégant.

- Nota 1:** Toutes les inscriptions autres que les signatures doivent être dactylographiées ou écrites en lettres moulées.
2: Si plusieurs formulaires CF 1280 sont utilisés pour le même envoi par contrat, remplir tout les cases mais seulement signer case 17 et faire signé (au besoin) case 18 sur le dernier formulaire.

- Case 1:** Nom du ministère, du pays ou de l'organisme qui a commandé le matériel. S'il s'agit d'un contrat de TPSGC, indiquer le nom du client qui apparaît sur le contrat.
Case 2: Numéro de dossier de TPSGC ou de la commande du fournisseur, selon le cas. Pour contrats envoyés à un autre pays membre de l'OTAN, indiquer la date du contrat.
Case 3: Numéro de série du contrat ou, s'il s'agit d'une commande, écrire le numéro du contrat principal.
Case 4: Numéroté dans l'ordre de formulaires utilisés et indiquer le nombre total de pages pour chaque envoi (1 de 1 ou 2 de 6, par exemple).
Case 5: Nom et adresse de l'entrepreneur principal ou du sous-traitant.
Case 6: Nom de l'expéditeur; indiquer également l'adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse donnée à la case 5.
Case 7: Nom et adresse du destinataire qui figure dans les instructions d'expédition.
Case 8: Numéroté l'ordre d'envoi effectué en vertu du contrat, à partir de 001.
Note: Si un contrat prévoit plusieurs envois, les numérotés de la façon suivante : premier envoi 001 et le dernier envoi doit contenir la lettre «F» à la fin numéro (e.g. 002F).
Case 9: Numéro de l'article qui figure dans le contrat ou dans la commande.
Case 10: Numéro de nomenclature OTAN ou numéro de nomenclature du pays qui figure dans le contrat.
Case 11: Numéro de pièce, de modèle, de type, de dessin ou de catalogue du fabricant ou brève description de l'article. Cette brève description est obligatoire dans le cas des vêtements et des chaussures.
Case 12: Numéro de série, de taille ou de lot de l'article.
Note: Les numéros de taille doivent être inscrits si le contrat est pour des vêtements ou des chaussures. Si cette mention ne s'applique, inscrire [néant].
Case 13: Quantité expédiée avec l'unité de mesure qui s'applique dans le contrat.
Case 14: Numéro de l'emballage où se trouve l'article.
Case 15: Articles à livrer à une date ultérieure, à la destination prévue à la case 7. Si tous les articles ont été livrés à cette destination, inscrire (aucun).
Case 16: Laisser en blanc; cette case est réservée pour l'autorité de réception.
Case 17: Signature d'un représentant autorisé du service de la qualité du fournisseur. Si plusieurs pages sont utilisées, voir Nota 2 dans les « préparation et distribution ».
Case 18: Signature du RAQ responsable de l'assurance officielle de la qualité, s'il y a lieu. Si plusieurs pages sont utilisées, voir Nota 2 dans les « préparation et distribution ».
Case 19: Laisser en blanc; cette case est réservée à l'autorité de réception.